

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le mardi 20 janvier 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

15-01-20-3714 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 20 janvier 2015 à 19 h 06.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 656-2002 et 837-2012;
- D) Emprunt par billets pour un montant de 525 200 \$ en vertu des règlements d'emprunts numéros 656-2002 et 837-2012;
- E) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

15-01-20-3715 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 20 janvier 2015, tel que présenté.

Adopté

Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 656-2002 et 837-2012

15-01-20-3716

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse Desjardins du Haut-St-Laurent** pour son emprunt par billets en date du 27 janvier 2015 au montant de 525 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 656-2002 et 837-2012. Ce billet est émis au prix de **100,00000 CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

25 900 \$	2,67000 %	27 janvier 2016
26 700 \$	2,67000 %	27 janvier 2017
27 400 \$	2,67000 %	27 janvier 2018
28 400 \$	2,67000 %	27 janvier 2019
416 800 \$	2,67000 %	27 janvier 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté

Emprunt par billets pour un montant de 525 200 \$ en vertu des règlements d'emprunts numéros 656-2002 et 837-2012

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billet un montant total de 525 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
656-2002	125 200 \$
837-2012	400 000 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

15-01-20-3717

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 525 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 656-2002 et 837-2012 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert;

Que les billets soient datés du 27 janvier 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	25 900 \$
2017	26 700 \$
2018	27 400 \$
2019	28 400 \$
2020	29 100 \$ (à payer en 2020)
2020	387 700 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Huntingdon émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 656-2002 et 837-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

15-01-20-3718

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 11.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière